

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2015
Publication : 03/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



La Directrice Etudes Finances
et Appuis de la Solidarité


Nathalie MAILLOT

Conseil départemental
Haut-Rhin 

Direction Études, Finances
et Appuis de la Solidarité
Service de la Tarification des Etablissements

ARRETE **2015 - 00222** DEFAS

du

16 JUIN 2015

**portant modification de l'arrêté n°2015 - 00062 du 5 février 2015 relatif à ma
notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2015
de l'Unité de Soins de Longue Durée du Pôle de Gériatrie de Saint-Damien à
MULHOUSE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** le rapport et la délibération CG-2014-6-4-3 du 4 décembre 2014 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2015 ;
- VU** la convention tripartite de deuxième génération en date du 14 septembre 2012 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'USLD Saint-Damien à MULHOUSE ;
- VU** la convention relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement en date du 15 mars 2010 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'USLD Saint-Damien à MULHOUSE ;
- VU** l'arrêté n° 2015 - 00062 du 5 février 2015 relatif à la notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2015 l'Unité de Soins de Longue Durée du Pôle de Gériatrie de Saint-Damien à MULHOUSE ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'USLD Saint-Damien à MULHOUSE et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

1/2

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté n°2015 - 00062 du 5 février 2015 portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2015 de l'Unité de Soins de Longue Durée du Pôle de Gérontologie de Saint-Damien à MULHOUSE est modifié comme suit :

Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD Saint-Damien à MULHOUSE sont autorisées comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE
Total des dépenses (classe 6)	760 286,00 €	228 680,00 €
Total des recettes (classe 7)	741 854,00 €	228 680,00 €
Intégration du résultat (+/-)	18 432,00 €	0,00 €

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à compter du **1^{er} Juin 2015** pour l'USLD Saint-Damien à MULHOUSE sont fixés à :

Hébergement :

- Résidents de plus de 60 ans : 63,46 €.
- Résidents de moins de 60 ans : 84,59 €.

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance :

	Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1/2	21,66 €	15,82 €
GIR 3/4	13,76 €	7,92 €
GIR 5/6	5,84 €	Néant

La dotation globale APA, versée à l'établissement pour l'année 2015, est fixée à :
164 897 €.

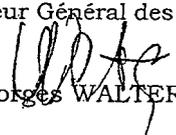
ARTICLE 3 :

Rédaction inchangée

ARTICLE 4 :

Rédaction inchangée

LE PRESIDENT
Pour le Président du conseil départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services


Georges WALTER